



PÉNÉTRANT LIQUID WRENCH

L106C, L112C, L112/6C

Page 1 de 10

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/31/2023

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **PÉNÉTRANT LIQUID WRENCH**

Code(s) du produit : L106C, L112C, L112/6C

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Huile de dégrippage universelle (aérosol).

Restriction d'usage: Aucune connue

Famille chimique

: Mélange de: Propulseur; Hydrocarbure aromatique; aliphatiques éther de glycol

Informations sur le fabricant / importateur / fournisseur / distributeur:

Company name

Blaster LLC

Address

8500 Sweet Valley Drive
Valley View, Ohio 44125 - USA

Telephone

(216)901-5800
(800)858-6605 (Canada)

Website

www.blastercorp.com

Emergency phone number

Chemtrec (800) 424-9300

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Jaune clair limpide. aérosol .Odeur agréable.

Dangers les plus importants:

Aérosol extrêmement inflammable Peut être enflammé par des flammes nues ou des étincelles. Contenu sous pression. Le conteneur peut exploser en cas de chauffage. Danger d'aspiration. Peut entrer dans les poumons et causer des lésions. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut entraîner des effets néfastes. Voir également Informations toxicologiques (rubrique 11). Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Ce produit est emballé et vendu comme un produit de consommation. La Loi sur les produits dangereux (HPA) et le Règlement sur les produits dangereux (HPR) ne s'appliquent pas aux articles manufacturés [Loi sur les produits dangereux, article 12 (i)]. Les renseignements ci-dessous sur la classification et l'étiquetage selon SIMDUT 2015 sont fournis à titre d'information.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification :

Aérosols inflammables - Catégorie 1

Gaz sous pression

Toxicité par aspiration - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur

DANGER!

Mentions de danger

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Aérosol extrêmement inflammable

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter de pulvériser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'allumage.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef. Protéger du soleil. Éviter l'exposition à des températures excédant 50°C/122°F.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification: Des fumées toxiques risquent de se libérer durant un incendie. Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère. Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitee	Distillats légers (pétrole), hydrotraiteés	64742-47-8	80.0 - 100.0
Éther de tripropylèneglycol et de méthyle	[2-(2-méthoxyméthyléthoxy)méthyléthoxy]propanol	25498-49-1	7.0 - 13.0
Dioxyde de carbone	Anhydride carbonique	124-38-9	1.0 - 5.0

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial. Note: Ce produit est emballé et vendu comme un produit de consommation. La Loi sur les produits dangereux (LPD) ne s'applique pas aux produits de consommation (Loi sur les produits dangereux Section 12(j)).

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le vomissement se produit spontanément, garder la tête baissée en bas des hanches afin de prévenir l'aspiration du liquide dans les poumons.
- Inhalation* : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. À l'apparition de symptômes, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec la peau* : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Contact avec les yeux* : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Un examen médical immédiat est requis. Danger par aspiration L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle. Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes. Veiller à ce que le personnel médical soit mis au courant des matières impliquées afin de prendre les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

Agents extincteurs inappropriés

- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : Aérosol extrêmement inflammable Peut être enflammé par des flammes nues ou des étincelles. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas. La matière flotte sur l'eau et peut s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau. Ce produit est contenu sous pression et peut éclater lorsqu'il est exposé à la chaleur et aux flammes.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; Oxydes d'azote (NOx); Oxydes de bore; Aldéhydes; Hydrocarbures; Fluorure d'hydrogène; Produits fluorés.; Autres composés organiques non identifiés.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection normale (tenue de feu) peut ne pas être suffisant. Une combinaison complète de protection contre les produits chimiques peut être nécessaire.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Protégez le personnel contre l'évacuation ou la rupture des contenants. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Toutes les personnes qui traitent avec le nettoyage doivent porter un équipement de protection individuelle approprié. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler le secteur contaminé. Arrêter le débit de la matière, si c'est sans risque. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer les brouillards ou les aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter de pulvériser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'allumage. Ne pas percer ou brûler même après usage. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Toujours remettre le capuchon après l'utilisation. Laver soigneusement après manipulation.

Conditions d'un stockage sûr

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Garder sous clef. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur. Les extincteurs adéquats ainsi que le matériel absorbant nécessaire aux déversements doivent être rangés prêt du secteur d'entreposage de ces produits. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

Substances incompatibles : Oxydants forts; Bases; Acides

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>			
<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u> <u>STEL</u>
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	200 mg/m ³ (comme la vapeur totale d'hydrocarbure)	P/D	P/D P/D
Éther de tripropylèneglycol et de méthyle	P/D	P/D	P/D P/D
Dioxyde de carbone	5000 ppm	30 000 ppm	5000 ppm (9000 mg/m ³) P/D

Contrôles de l'exposition**Ventilation et mesures d'ingénierie**

- : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection respiratoire

- : Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH. Se référer à la norme CSA Z94.3 ou tout autre norme. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

Protection de la peau

- : Porter des gants de protection. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux/du visage

- : Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter selon besoins: Lunettes de sécurité avec protections latérales ;Lunettes de sécurité à protection intégrale .

Autre équipement de protection

- : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer les brouillards ou les aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Bien se laver les mains après avoir utilisé ce produit et avant de manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide clair pratiquement jaune contenu dans un contenant aérosol pressurisé.

Odeur : Odeur agréable.

Seuil olfactif : P/D

pH : P/D

Point de fusion/point de congélation

: P/D

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: 160°C (concentré)

Point d'éclair : 93.3°C (concentré)

Point d'éclair, méthode : Coupelle fermée, Tag

Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)

: P/D

inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol extrêmement inflammable

Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)

: 0.7%

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)

: 5%

Propriétés comburantes : Aucun(e).

Propriétés explosives : Aérosols sensibles aux chocs. Les contenants fermés sous pression risque d'exploser en cas d'exposition à la chaleur excessive durant une longue période de temps.

Tension de vapeur : P/D

Densité de vapeur : P/D

Densité relative / Poids spécifique

: 0.89

Solubilité dans l'eau : Insoluble.

Autres solubilité(s) : P/D

Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile

: P/D

Température d'auto-inflammation

: Pas disponible.

Température de décomposition

: P/D

Viscosité : P/D

Matières volatiles (% en poids)

: 0 %

Composés organiques volatils (COV)

: P/D

Pression absolue du récipient

: P/D

Distance de projection de la flamme

: > 45.7 cm, < 100 cm

Autres observations physiques/chimiques

: Chaleur chimique de combustion: 33.98 kJ/g

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

- Réactivité** : N'est normalement pas réactif.
- Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales. Aérosols sensibles aux chocs.
- Risque de réactions dangereuses** : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
- Conditions à éviter** : Éviter la chaleur et les flammes nues. Éviter une exposition directe au soleil. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.
- Matériaux incompatibles** : Oxydants forts; Bases; Acides
- Produits de décomposition dangereux** : Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Information sur les voies d'exposition probables:**

- Voies d'entrée - inhalation** : OUI
- Voies d'entrée - peau et yeux** : OUI
- Voies d'entrée - ingestion** : OUI
- Voies d'exposition - absorption cutanée** : NON

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:**Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)***Signes et symptômes - Inhalation*

- : L'inhalation du brouillard provoque une irritation du système respiratoire. En cas d'inhalation des brouillard, cela risque de causer douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. En concentrations extrêmement élevées, le produit peut agir comme un asphyxiant et causer une respiration et un pouls plus rapide, la fatigue et l'inconscience.

Signes et symptômes - ingestion

- : N'est pas sensé être une voie d'exposition en conditions normales d'utilisation. Cependant, si le produit est vaporiser directement dans la bouche et qu'une grande quantité de concentré du liquide est avalé, cela pourrait causer une irritation pour la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. Risque d'être un danger à l'aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle.

Signes et symptômes - peau : Risque de causer une légère irritation de la peau. Un contact continu, risque d'être plus irritant. Si le produit est vaporisé directement sur la peau, on peut ressentir les symptômes d'engelures incluant l'engourdissement, une sensation de piqure et des démangeaisons.

Signes et symptômes - yeux : Peut causer une légère irritation de l'oeil. Si le produit est vaporisé directement dans les yeux, cela risque de causer la gelure de l'oeil.

Risque d'effets chroniques sur la santé

- : Le contact prolongé avec la peau risque de causer la dermatite (éruption) caractérisé par une peau rouge, sèche et qui démange. Une exposition prolongée ou répétée peut entraîner des effets néfastes au niveau des reins.

Mutagénicité : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité : Contient les produits chimiques suivants avec inscription confirmée comme étant cancérigène pour les animaux (A3) par ACGIH: Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée N'est pas classifiable comme cancérigène pour l'homme. Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérigènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

: Yeux, peau, système respiratoire, système digestif, système nerveux central. Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation canadienne SIMDUT (Loi sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015)

Maladies aggravées par une surexposition

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Substances synergiques

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Données toxicologiques

: Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.

<u>Nom chimique</u>	CL50(4hr)	DL50	
	<u>inh. rat</u>	<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	>6.03 mg/L (aérosol)	>5000 mg/kg	>2000 mg/kg
Éther de tripropylèneglycol et de méthyle	> 50 mg/L (aérosol)	3100 - 3900 mg/kg	15 440 mg/kg
Dioxyde de carbone	200 000 ppm/2H (141 421 ppm/4H)	S/O(gaz)	S/O(gaz)

Autres dangers toxicologiques importants

: Risque de causer la dépression du système nerveux central.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement: Distillats légers (pétrole), hydrotraités

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	64742-47-8	45 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Éther de tripropylèneglycol et de méthyle	25498-49-1	11 619 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Dioxyde de carbone	124-38-9	S/O	S/O	S/O

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	64742-47-8	P/D	P/D	P/D
Éther de tripropylèneglycol et de méthyle	25498-49-1	> 10 000 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Dioxyde de carbone	124-38-9	S/O	S/O	S/O

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	64742-47-8	P/D	P/D	P/D
Éther de tripropylèneglycol et de méthyle	25498-49-1	21 010 mg/L/96hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).
Dioxyde de carbone	124-38-9	S/O	S/O	S/O

Persistance et dégradabilité

- : Le produit lui-même n'a pas été testé.
 Les ingrédients suivants sont considérés comme étant facilement dégradables:
 Distillats légers (pétrole), hydrotraités; Éther monométhylque de tripropylène glycol.
 Les distillats de pétrole légers hydrotraités sont considérés comme étant facilement biodégradables, mais en défaut de la fenêtre de 10 jours (OECD).

Potentiel de bioaccumulation

- : Le produit lui-même n'a pas été testé. Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée (CAS 64742-47-8)	5.1-8.8	P/D
Éther de tripropylèneglycol et de méthyle (CAS 25498-49-1)	0.309	3.16
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)		no bioaccumulation

Mobilité dans le sol : Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets nocifs divers sur l'environnement

- : Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

- : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux. Puisque les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le contenant.

Méthodes d'élimination

- : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	UN1950	AEROSOLS	2.1	Aucun(e).	

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Canada (TMD)	Peut être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE lorsque transporté dans des contenants de moins de 1,0 Litre dans des emballages n'excédant pas la masse brute de 30 kg. Se référer à l'article 1.17 du Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses, en Langage Clair, pour plus de détails sur cette exemption.
Informations supplémentaires	

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flammes nues. - Ne pas fumer.

Dangers pour l'environnement

- : Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- : Non applicable.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION**Canadian Information:**

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Inventaire national des rejets de polluants (INRP): Ce produit contient les substances suivantes figurant sur l'INRP: Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée (Partie 5: Autres groupes et mélanges)

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignement fédéral É.-U. :

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>European EINECS</u>	<u>Australia AICS</u>	<u>Philippines PICCS</u>	<u>Japan ENCS</u>	<u>Korea KECI/KECL</u>	<u>China IECSC</u>	<u>New Zealand IOC</u>
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	64742-47-8	265-149-8	Présent	Présent	(9)-1700	KE-12550	Présent	Pas d'information disponible.
Éther de tripropylèneglycol et de méthyle	25498-49-1	247-045-4	Présent	Présent	(7)-97; (2)-438; (2)-348	KE-23313	Présent	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
Dioxyde de carbone	124-38-9	204-696-9	Présent	Présent	(1)-310; (1)-169	KE-04683	Présent	HSR001018

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Légende**

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- CAS: Chemical Abstract Services
- ACNOR: Association canadienne de normalisation
- HSDB: Hazardous Substances Data Bank
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- Inh: Inhalation
- CL: Concentration létale
- DL: Dose létale
- MSHA: Mine Safety and Health Administration
- S/O: Sans objet

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

P/D: Pas disponible

NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

OSHA: Occupational Safety and Health Administration

PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)

RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)

TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada

TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : 1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique, Indices pour 2019.
- 2. Monographies du Centre International de recherche sur le cancer, recherche 2019.
- 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCInfoWeb 2019 (Chempendium, HSDB et RTECs).
- 4. Fiches de données de sécurité du fabricant.
- 5. US EPA Title III List of Lists - version du Juin 2019.
- 6. California Proposition 65 List - version du Juin 2019.
- 7. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2019.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 03/31/2023

Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Préparée pour: Blaster Holdings, LLC 8500 Sweet Valley Drive Valley View, Ohio 44125 - USA Téléphone: (216)901-5800 (US) (800)858-6605 (Canada) Adresser toutes les requêtes à Blaster Holdings, LLC.	
Préparée par: ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Blumenthal Brands Integrated, LLC et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc., Blumenthal Brands Integrated, LLC et Blaster Holdings, LLC n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Blaster Holdings, LLC.

FIN DU DOCUMENT